

GEVREY-CHAMBERTIN INTERCOMMUNALITÉ

Treize ans après, les communes récupèrent la compétence scolaire

Mardi soir, les 80 délégués communautaires ont voté. Après un débat houleux, ils ont décidé de ne pas transférer la compétence scolaire à la nouvelle communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Le débat s'annonçait intense. Il a tenu toutes ses promesses. Avec 44 voix contre le transfert de la compétence scolaire à la nouvelle communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, face à 34 voix pour et deux votes blancs, les élus ont tranché. Si pour les anciennes intercommunalités du Pays de Nuits-Saint-Georges et du Sud dijonnais, la restitution de la compétence scolaire aux communes ne va rien changer, il en va autrement pour les municipalités de l'ex-communauté de communes de Gevrey-Chambertin.

« Je vous en supplie, votez contre la délibération »

Déchargeées de cette compétence depuis treize ans, elles vont désormais devoir se réapproprier le domaine scolaire. « La réflexion a été faite dans un calendrier contraint. Je regrette que nous n'ayons pas pu obtenir plus de temps pour prendre cette décision », a indiqué en préambule Christophe Lucand, président de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges. « Je souhaite que ce vote soit serein. Il aura lieu à bulletin secret. Quelle qu'en soit l'issue, j'aimerais qu'il règne un esprit républicain et communautaire », a-t-il insisté.

À la lecture de la délibération et face au rappel des enjeux et du contexte



■ Réunis en assemblée communautaire, les élus ont voté contre le transfert de la compétence scolaire. Les communes de l'ancienne intercommunalité de Gevrey-Chambertin vont récupérer cette compétence non exercée depuis treize ans. Photo archives François BAILLY

(lire ci-contre), les débats se sont enchaînés. Pascal Grappin, maire de Vil-leblichot et vice-président en charge de l'emploi et du développement économique, aurait souhaité « avoir plus de temps pour réfléchir et réaliser une étude de la situation avec, entre autres, un inventaire des travaux à réaliser dans les écoles ou encore une réflexion sur la carte scolaire. Il faudrait constituer une véritable feuille de route pour réfléchir clairement. En attendant, je propose de ne rien changer et de voter contre la délibération », a-t-il lancé, à l'image d'Alain Cartron, deuxième vice-président et maire de Nuits-Saint-Georges, pour qui, « si

« Nous aurons un poids plus important avec le transfert »

Depuis sa création, le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges assumait la compétence scolaire territorialisée pour 22 communes issues de l'ex-communauté de communes de Gevrey-Chambertin sur les 56 composant l'intercommunalité. Mardi soir, les élus ont dû voter l'harmonisation des compétences non homogènes demandée par la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Cette dernière avait prévu un délai maximum d'un an pour le faire, à compter de la date de création, soit avant le 31 dé-

cembre 2017. Afin de préparer la prise de décision, un comité de pilotage avait été constitué et une étude confiée au groupement Stratoria-Landot.

■ Les différentes possibilités

L'étude a détaillé les différents choix possibles pour les élus : soit une extension de la compétence au 1^{er} janvier 2018, avec la définition d'un intérêt communautaire complet immédiat ou différé ; soit la restitutio

ne de la compétence directement aux communes, dans

le cadre d'un Sivos (syndicat intercommunal à vocation scolaire) ou dans celui de la création d'un service commun porté par la communauté de communes.

REPÈRES

■ Le contexte

Depuis sa création, le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges assumait la compétence scolaire territorialisée pour 22 communes issues de l'ex-communauté de communes de Gevrey-Chambertin sur les 56 composant l'intercommunalité. Mardi soir, les élus ont dû voter l'harmonisation des compétences non homogènes demandée par la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Cette dernière avait prévu un délai maximum d'un an pour le faire, à compter de la date de création, soit avant le 31 dé-

■ Les rétrocessions

La réaction ne s'est pas fait attendre. « Mais enfin, pour quoique conseil communalitaire déciderait-il une fermeture contre l'avis de ces maires ? », a interrogé Christophe Lucand. « Je vous rassure, celles ne sont jamais produites sur le territoire de l'ancienne communauté de Gevrey. Nous aurons d'ailleurs un poids plus important avec le transfert de la compétence scolaire. » « Je suis vraiment surpris par tout ce débat. Lors de la fusion, nous avons voté pour faire une unité du territoire. Si nous n'avons pas un esprit solidaire, où allons-nous ? Il faut voter pour cette délibération », a poursuivi Pierre Lignier, maire de Villars-Fontaine, approuvé par Pierre-Alexandre Privot,

■ Les rétrocessions

La réaction ne s'est pas fait attendre. « Mais enfin, pour quoique conseil communalitaire déciderait-il une fermeture contre l'avis de ces maires ? », a interrogé Christophe Lucand. « Je vous rassure, celles ne sont jamais produites sur le territoire de l'ancienne communauté de Gevrey. Nous aurons d'ailleurs un poids plus important avec le transfert de la compétence scolaire. » « Je suis vraiment surpris par tout ce débat. Lors de la fusion, nous avons voté pour faire une unité du territoire. Si nous n'avons pas un esprit solidaire, où allons-nous ? Il faut voter pour cette délibération », a poursuivi Pierre Lignier, maire de Villars-Fontaine, approuvé par Pierre-Alexandre Privot,

■ Les rétrocessions

La réaction ne s'est pas fait attendre. « Mais enfin, pour quoique conseil communalitaire déciderait-il une fermeture contre l'avis de ces maires ? », a interrogé Christophe Lucand. « Je vous rassure, celles ne sont jamais produites sur le territoire de l'ancienne communauté de Gevrey. Nous aurons d'ailleurs un poids plus important avec le transfert de la compétence scolaire. » « Je suis vraiment surpris par tout ce débat. Lors de la fusion, nous avons voté pour faire une unité du territoire. Si nous n'avons pas un esprit solidaire, où allons-nous ? Il faut voter pour cette délibération », a poursuivi Pierre Lignier, maire de Villars-Fontaine, approuvé par Pierre-Alexandre Privot,

■ Les rétrocessions

La réaction ne s'est pas fait attendre. « Mais enfin, pour quoique conseil communalitaire déciderait-il une fermeture contre l'avis de ces maires ? », a interrogé Christophe Lucand. « Je vous rassure, celles ne sont jamais produites sur le territoire de l'ancienne communauté de Gevrey. Nous aurons d'ailleurs un poids plus important avec le transfert de la compétence scolaire. » « Je suis vraiment surpris par tout ce débat. Lors de la fusion, nous avons voté pour faire une unité du territoire. Si nous n'avons pas un esprit solidaire, où allons-nous ? Il faut voter pour cette délibération », a poursuivi Pierre Lignier, maire de Villars-Fontaine, approuvé par Pierre-Alexandre Privot,